

L'ASSOCIATION,

Journal de la Nièvre.

Politique. — Industrie commerciale et agricole. — Jurisprudence. — Littérature.

Ce JOURNAL paraît le Jeudi et le Dimanche. On s'abonne à Nevers au bureau du Journal, et chez tous les Directeurs de Poste. — Prix de l'abonnement : Pour le département, 20 fr. pour un an, 10 fr. pour six mois, 6 fr. pour trois mois. — Hors du département, 24 fr., 12 fr., 6 fr. 50 c. — Prix des insertions, 25 cent. la ligne. — Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à M. C. TILLIER, rédacteur en chef, rue St.-Martin, N^o 3. — Tout ce qui concerne les Abonnements et les Annonces, au bureau du Journal, rue des Merciers, N^o 16. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

NEVERS, le 12 janvier.

Ce *Journal des Débats*, comme il est stupidement et insolentement ministériel ! avec quelle impudence il laisse passer, par-dessus ses hautes colonnes, le bout d'oreille de M. Guizot, et comme ce bout d'oreille se dilate et s'épanouit aux perfides accusations que jettent ses porte-plumes à la presse du peuple ! N'apercevez-vous pas, à travers les aïlles dorées de cette phraséologie, la peau bistrée du nègre qui exécute les ordres de son maître ? et toutes ces belles fleurs de rhétorique, n'exhalent-elles pas pour vous comme une odeur d'encens corrompu ?

Concevez-vous un ministre qui, d'un mot, d'un geste, d'un froncement de ses sourcils, fasse revenir le lendemain un journal sur sa pensée de la veille ? qui lui fasse hautement dire oui, après qu'il a hautement dit non ? qui le force à se mettre de lui-même au pilori de l'opinion publique, à s'accuser, à se convaincre lui-même de mensonge, à dénoncer sa mauvaise foi à tous ses lecteurs, à ôter enfin à ses propres paroles le reste d'autorité qu'elles pouvaient avoir ? Eh bien ! tout ce que nous venons de dire, il y a en France un ministère assez puissant pour le faire, et un journal assez oublieux de sa dignité pour se soumettre à un pareil despotisme ; un journal sans conviction, et qui a des abonnés ; un journal athée en politique, et qui prêche ; un journal qui n'a point d'idées qui lui appartiennent, qui n'a que des paroles élégantes et des phrases sonores, que les ministres qui arrivent au pouvoir prennent à leur solde comme la restauration faisait des suisses. Voilà comment procède le gouvernement constitutionnel, voilà les mœurs publiques qu'il nous fait

Le *Journal des Débats*, effrayé d'abord de cette espèce de tumulte qu'avait soulevé, parmi la nation, l'inconcevable condamnation de Dupoty, n'avait osé dire toute sa pensée sur l'arrêt de la cour des pairs. Il craignait également et d'accuser la presse, et de justifier la pairie. Il n'avait point jugé avant et ne voulait point juger après ; et, d'ailleurs, il ne savait des débats que ce qu'il en avait appris par les journaux. Toutes ces raisons étaient sans doute une mauvaise excuse. Comment croire à la sincérité d'un journal qui vient affirmer au public qu'il a abdiqué ses fonctions, qu'il s'est tenu à l'écart d'un procès qu'il devait juger lui-même après les juges ? procès solennel, qui avait pour juges la première cour de justice du royaume, et auquel toute la France prêtait une inquiète et douloureuse attention.

Le silence du *Journal des Débats* pouvait être interprété comme une désapprobation de l'arrêt de la cour des pairs, et cela aurait paru d'un très-mauvais exemple. Il faut être tout entier avec M. Guizot, ou être complètement séparé de lui.

Voici donc le journal ministériel qui se ravise. Parce qu'il n'a pas jugé avant, ce n'est plus une raison pour qu'il ne juge pas après. Il était mieux instruit de ce qui s'é-

tait passé à la cour des pairs qu'il ne l'avait cru d'abord, et le voilà prêt à donner ses conclusions.

Il a besoin de dire à son tour que jamais tribunal n'a montré plus d'intelligence et de pénétration, plus d'activité, plus d'attention austère et grave, et plus d'impartiale équité que la cour des pairs, dans le procès de Quéisset.

Voilà la pairie bien réhabilitée ! Les juges de Dupoty peuvent maintenant dormir d'un sommeil tranquille ; le *Journal des Débats* leur a donné son approbation. C'est dommage qu'il n'ait pas songé, par la même occasion à donner un mot d'éloge à la condamnation du maréchal Ney.

Mais n'aimez-vous pas bien ce bon et vieux serviteur ministériel qui, ne voulant laisser passer personne sans lui tirer son chapeau, s'avise de louer l'attention grave et austère que la cour des pairs a prêtée aux débats. Que font-ici les épithètes de grave et austère ? pourquoi faire ainsi la toilette de cette auguste attention ? et en résumé, qu'est-ce que tout cela veut dire que les pairs, pendant que le sort de dix accusés se débattait devant eux, ne se sont point entretenus de la pièce nouvelle, qu'ils n'ont point feuilleté leur journal, qu'ils n'ont point dormi sur leurs banquettes, qu'ils n'ont point tourné en plaisanterie les réponses si graves, si logiques et si péremptoires de Dupoty. Le *Journal des Débats*, ressemble, en vérité, à ces thuriféraires qui, n'ayant plus d'encens, ramassent pour la brûler devant leur idole, la poussière de l'autel.

Le *Journal des Débats* jugeant après, fait ressortir de l'arrêt de la cour des pairs, des enseignements de toutes sortes. Qui veut des enseignements ? le *Journal des Débats* en a pour tout le monde.

Le premier s'adresse aux légitimistes, à tous seigneurs ; tout honneur. Il leur montre le communisme s'organisant avec un ensemble redoutable, et les engage à ne point prêter du sein de leurs somptueux hôtels, la main aux doctrines révolutionnaires.

En vérité, depuis que les légitimistes se sont unis à nous contre le parti conservateur, depuis surtout la déclaration de la presse indépendante de toutes les opinions, le communisme est devenu infiniment redoutable. Les deux pistolets que Quéisset portait à sa ceinture, se sont changés en un amas d'armes de toute espèce ; ses quatre cartouches, en un magasin regorgeant de munitions, et sa pièce de cinquante centimes, en un trésor inépuisable. Ce petit tas de bandits plus ivrognes que conspirateurs, qui s'en allaient colportant son complot de taverne en taverne, et tenait tout entier dans une salle basse de cabaret, est devenu une société puissante et vaste, étendant ses ramifications sur toutes les sociétés de l'Europe.

La France a suivi les débats de la cour des pairs ; ce qu'elle y a vu, ce n'est pas une conspiration redoutable contre la propriété, mais un complot habilement et perfidement ourdi contre la presse, contre le jury et contre toutes les libertés.

Qui le *Journal des Débats* pense-t-il effrayer avec cette fantasmagorie rapiécée qui traîne depuis dix ans sous

son bureau ? où trouvera-t-il un homme assez naïf pour lui persuader que la propriété est sérieusement menacée ? est-ce que depuis le procès des communistes les riches vendent leurs châteaux et les pauvres laissent tomber en ruines leurs chaumières ? est-ce qu'il y a un homme qui ne sème plus dans la crainte de ne pas moissonner ?

Eh ! mon Dieu, depuis que la propriété existe, elle a ses ennemis et ses ennemis ; elle a à se défendre contre les faïnéants qui la jalourent et les hommes perdus de vices et de misère qui l'attaquent à main armée. C'est là un inconvenient inséparable des sociétés ; le premier qui fût voleur, fat communiste, et ceux qui profitent des iniquités du budget, qui se partagent les sinécures et les faveurs ministérielles, ne sont autre chose que des communistes légalement organisés, communistes bien nourris, bien vêtus, roulant carrosse, qui extorquent la monnaie de billon à un peuple affamé et en guenilles.

C'est en vain que les feuilles ministérielles essayent de distraire notre attention de ce qui se passe autour de nous, et de la détourner sur des complots imaginaires. Il est parmi nous, il est sur les marches du trône, un parti plus dangereux que les communistes, c'est le parti conservateur. Ces hommes n'ont point de patrie, ils gouvernent la France comme si elle était leur domaine ; ils la trouveront toujours assez grande et assez glorieuse tant qu'eux-mêmes seront riches et honorés. Ce parti, à force de réactions contre la liberté, jettera tôt ou tard la nation dans une révolution terrible qui pourrait bien tomber aux mains des communistes, ou à force de lâchetés, il la mettra sous le joug de l'étranger. C'est sur ce parti, *destritus* informe de tous les régimes, boue et poussière de toutes les oppressions qui ont passé sur nous, que la nation doit avoir les yeux ouverts ; c'est des dangers qu'ils rassemblent autour de nous, que les électeurs doivent se préoccuper. Ils parlent de toute la grandeur de leur bouche des intérêts matériels, ils nous promettent des chemins de fer qui vont partout sillonner la France ; mais ces chemins de fer, croient-ils nous les faire payer de la perte de nos libertés ? Qu'on aille de Paris à Marseille en douze heures, c'est très-bien ; mais que la France reste libre et devienne grande et forte, c'est encore mieux ; et d'ailleurs ces deux avantages ne peuvent-ils nous arriver ensemble ?

Le *Journal des Débats* possède à un haut degré l'hypocrisie de la phrase ; nul ne sait mieux renfermer du poison sous une capsule brillante et polie ; c'est un chat qui a au bout des pattes des poils d'or, ou si vous aimez mieux, un courtisan qui s'est fait journaliste ; la feuille d'or et de soie du châtelet n'accuse pas ; son énergie ne va pas jusqu'à cette hauteur ; elle soupçonne, mais ses soupçons hypocritiques équivalent toujours à une accusation ; c'est l'accusation moins le courage de l'accusateur ; nul n'a fait un plus dangereux usage du mot *peut-être*.

De sa phraséologie ambiguë et travaillée avec un soin perfide, il résulte que ce sont les doctrines républicaines

Feuilleton de l'Association.

Revue Théâtrale.

Les Indépendants, comédie en trois actes, de M. Scribe. Si nous avions à vous rendre compte de cette pièce, nous commencerions par vous dire que l'auteur n'appartient pas à la classe des indépendants, qu'il ne faut pas, du reste, aller chercher à l'académie ; car, parmi les quarante, peut-être ne trouveriez-vous pas un seul indépendant. Ces messieurs sont peu progressifs, ils en sont à peine au XVIII^e siècle. Ils feraient encore volontiers comme leurs aïeux, si honorés d'ouvrir leurs rangs au duc de Richelieu qui, avouait lui-même, avec la plus grande franchise, ne pas savoir un mot d'orthographe, et avait soin de le prouver dans sa lettre de remerciement à ses nouveaux collègues. Mais M. le duc était très-bien en cour, et à défaut de gloire littéraire il avait celle d'occuper le premier rang parmi les raffinés de la régence. Le maréchal de Saxe, lui, refusa net, et dans sa réponse il écrivit que cet honneur *lui irait comme une bague à un schas*. Nos académiciens ont si bien conservé les idées du vieux temps, que le premier siège qui viendra à vaquer, est dit-on, réservé à M. Adre, archevêque de Paris. Le vénérable prélat, en fait de littérature, n'a guère écrit que des mandements sur le *Carême* et l'*Avent* ; mais il a bien autant de droits que MM. Molé, Flourens et autres, dont la liste serait trop longue.

M. Scribe a fait de grands frais d'esprit pour nous prouver une chose parfaitement connue, à savoir que les *centripètes* du Palais-Bourbon ne sont pas plus indépendants que les *perruques* de l'institut. Pour exemple, il nous donne un honorable qui, par sa fortune et sa naissance, est d'une certaine nuance de la chambre... ; qui par ses principes appartient à une autre tout à fait opposée... ; mais les extrêmes se touchent, et les deux nuances peuvent n'en faire qu'une et se fondre facilement dans une troisième... et voilà comment, de nuance en nuance, on change de couleur sans que personne s'en aperçoive. Plus d'un honorable agit ainsi ; mais à moins que d'être aveugle, il est impossible de ne pas remarquer ces tristes métamorphoses, et les caméléons politiques sont bien connus du peuple ; il n'y a guère que certains électeurs qui soient aveugles et ils ont leurs raisons pour

regarder sans voir.

M. Scribe s'est encore évertué à nous démontrer qu'un célibataire, obligé de dîner avec Clorinde, et de souper en compagnie d'Amanda, n'était guère plus indépendant qu'un homme marié, père de famille, voire même garde national. Nous sommes tenté de croire que, cette fois, M. Scribe a pris pour type de son célibataire un académicien de sa connaissance intime, qui, lors de ses premières représentations, quand il s'agit de placer en loge ses trois maîtresses, n'est pas moins embarrassé que l'homme obligé de transporter, d'un bord à l'autre de la rivière, un chou, une chèvre et un loup.

Toute la pièce de M. Scribe, ne vaut pas le célibataire de Béranger, dont vous devez tous vous rappeler les traits si pleins de charme et d'originalité :

Allons, Babet, il est bientôt dix heures ;
Pour un gouteux c'est l'instant du repos ;
Depuis dix ans qu'avec moi tu demeures,
Jamais, je crois, je ne fus si dispos.
A mon coucher, etc., etc., etc.

M. Scribe a voulu se donner des airs de Diogène, cherchant un homme en plein midi, une lanterne à la main, si ce n'est que M. Scribe remplace l'ignoble chandelle par une bougie de étoile, et substitue aux guenilles du cynique Diogène, un paletot élégant et confortablement ourlé, ce qui vaut infiniment mieux pour se défendre du froid de janvier. Si M. Scribe n'a pas su découvrir un seul indépendant, c'est qu'il n'a pas pensé à Béranger, notre grand poète national, qui préfère sa popularité aux honneurs de l'académie. M. Scribe, il est vrai, appelle un pareil dédain de la dépendance ; heureusement que bien des gens ne pensent pas comme lui.

Qui de vous, aimables lecteurs, ne connaît la *Grâce de Dieu* dont la troupe de M. Thuillier nous a régalez, trois fois ? C'était inépuisable comme le *Verre d'eau*. Déjà un habile peintre, de nos amis, vous a esquissé le gentil minois de Chonchon, qu'il a recouvert de couleurs si chatoyantes, si vives et si piquantes. Chonchon, vous le savez, n'appartient pas au monde féminin créé par M. de Balzac ; les principes peu nutritifs de l'*Homère* de la femme de trente ans lui font horreur. Chonchon boit et mange jour et nuit ; la table est sa principale occupation. Mme Cyprien est une fort aimable Chonchon qui sait allier de l'entrain aux convenances.

La *Jeune perle de Savoie*, en faisant plus de deux cents lieues sans autre soutien qu'un méchant air de vieille que lui joue, avec une patience infatigable, Pierrot, son compagnon de voyage, nous a prouvé

qu'elle possède les jambes d'une vraie montagnarde. Malgré une aussi longue course et ses nombreuses tribulations, Mlle Léonie a su faire preuve de grâce et de sensibilité ; elle a chanté la romance de Marie avec un goût, une facilité et une expression qui feraient honneur à plus d'une *Dugazon* d'opéra-comique.

Pierrot-Cyprien a soutenu sa réputation de comique de bon aloi, tel que nous l'avons déjà vu dans la *Swear de Jocrisse*, le *Paradis de Mahomet*, dans *Louise la chanteuse* et dans le *Maitre d'école*, sous les traits de Claude Faucheur recevant le prix de bêtise.

La *Lescombat* appartient à la famille des Brinvilliers, des Voisin, des Laffarge ; c'est une de ces organisations puissantes, fortes pour le vice comme pour la vertu. Marie est née dans une classe infime de la société ; mais son ambition et son énergique volonté l'ont bientôt portée au premier rang. Après avoir été la maîtresse du président d'Escars, elle devient sa femme, et le force d'éloigner les deux fils qu'il a eus d'un premier lit ; cet abandon a lieu afin d'assurer son immense fortune à son propre fils. Marie reçoit bientôt la punition de ce crime en perdant le fils qui lui en a inspiré la coupable pensée. Le président d'Escars ne tarde pas à mourir ; ses deux fils ont disparu ; tout porte à croire qu'ils ont péri. La veuve recueille la succession ; pour se l'assurer, elle a été obligée d'épouser le président Lescombat, infidèle exécuteur testamentaire, qui déchire le testament de d'Escars.

Les deux fils reparaisent, l'un sous le nom de Lucenay, l'autre sous celui de Mongeot ; deux gentils cavaliers, ma foi, passionnément amoureux de leur maman belle-mère, qu'ils n'ont pas l'honneur de connaître. La Lescombat a le cœur trop large pour ne pas contenir deux amours. Cependant elle finit par préférer Alfred de Lucenay ; mais, en femme habile, elle a soin d'entretenir la *flamme amoureuse* de Mongeot, et se sert du bras du jeune capitaine pour se débarrasser de M. Lescombat, mari d'autant plus gênant qu'il s'avise de devenir amoureux de sa femme.

L'œuvre de MM. Antony Béraud et Alphonse Brot est un plagiat, depuis le premier jusqu'au cinquième acte ; elle est composée, comme l'habit d'arlequin, de pièces et de lambeaux arrachés à tous les drames connus.

La Lescombat est habillée de la défroque rapetassée de Marguerite de Bourgogne ; Alfred de Lucenay est un Gauthier au petit pied, et son frère Mongeot porte le haut de chausse de Gennaro. Quant à ce pauvre M. de Lescombat, malheureusement pour lui, il ressemble, trait pour trait, au duc de Bourgogne, qui avait une noble tête de

qui ont fait le communisme ; qu'elles sont à leur insu peut-être subversives de la propriété.

Est-ce que les républicains n'auraient pas autant à perdre que ceux des autres partis à la subversion de la propriété? La république a déjà régné en France; elle a eu sous sa domination un vaste territoire; son inflexible volonté ne s'arrêterait devant aucun obstacle; elle marchait sur les hommes comme sur des feuilles d'arbre, et nul gouvernement n'a eu et n'aura entre les mains une puissance plus absolue; toutes les réformes qu'elle a crues possibles, elle les a faites ou commencées et pourtant, elle, dont les idées étaient si hardies et si aventureuses, elle n'a jamais touché à la propriété; elle l'a respectée comme la base sur laquelle toute société s'appuyait. La république se préoccupait fort peu d'argent, mais beaucoup de grandeur et de gloire; ses enfants ne lui demandaient que de la liberté, des victoires et du pain. Les hommes qu'elle a armés de son terrible pouvoir, ont eu à leur disposition des monceaux d'or, et ils sont morts pauvres et leurs familles sont restées cachées parmi le peuple; vous, vous êtes nés comme ils sont morts, et vous laissez à vos enfants des héritages de princes. Ces fortunes amassées en un jour, d'où vous sont-elles venues? est-ce de votre travail ou des prodigalités du budget? n'est-ce pas vous, fonctionnaires députés, qui vous êtes fait vos parts vous-mêmes? et si ces parts sont trop grosses, n'est-ce pas aux dépens des contribuables que vous êtes riches? vos énormes traitements, ne sont-ils pas une atteinte à la propriété que vous échancez tous les ans?

Vous dites que la révision des lois de septembre est absolument inexécutable.

Pourquoi cela? parce que Quémisset a tiré un coup de pistolet au duc d'Aumale?

Mais si la presse a provoqué ces cinq à six attentats, qui sont venus après l'attentat de Fieschi, à quoi servent donc les lois de septembre? c'est une cuirasse de papier que vous avez mise sur la poitrine de votre dynastie. Ces lois dont vous réclamez la protection, ne sont qu'un ridicule mannequin, un écriteau impuissant, mis au front de nos institutions pour défendre qu'on y touche.

Vous croyiez avoir lié les mains et les jambes à la Presse, et là voilà qui court dans les rues le pistolet au poing. Mais soyez donc conséquents avec vous-mêmes: si vous avez le courage de votre fidélité et de votre dévouement, ce n'est pas le maintien des lois de septembre qu'il faut réclamer, c'est le rétablissement de la censure; au lieu de vous tenir en garde contre les attaques possibles de votre ennemi, tuez-le, c'est plus tôt fait; après vous dormirez tranquilles.

Il résulte encore de l'arrêt de la cour des pairs, que la réforme électorale est impossible; la balle de Quémisset n'a pas touché le duc d'Aumale, mais elle a percé de part en part la réforme électorale. Ces capacités que nous avait montrées le ministère, il ne peut plus nous les donner. Le journal des Débats lui retirerait son estime. Comment faire après l'attentat de Quémisset, une expérience aussi dangereuse que celle des capacités. Ces jeunes avocats, ces docteurs en médecine, ces professeurs de collège, ce sont tous des communistes déguisés, gens de sac et de corde, qui professent secrètement, la doctrine de l'assassinat et en veulent à la propriété, non moins qu'à la dynastie. Leur apparition dans les collèges électoraux, feraient baisser la propriété de vingt pour cent. En échange de ces dangereuses capacités, on nous donnera des projets de chemin de fer.

L'argument que dirige le Journal des Débats contre la réforme électorale est formidable.

Cette fois, du moins, ce n'est pas par des phrases que le Journal des Débats attaque la réforme électorale; il n'est plus rhéteur; il s'est fait logicien, et ses arguments sont sans réplique. Vous ne savez pas pourquoi il est impossible au ministère de prendre l'initiative de la réforme électorale? c'est parce que des pétitions réformistes ont été signées sur le comptoir de Colombier. Quand les pétitions

réformistes arriveront aux chambres, il ne faudra plus s'occuper de ce qu'elles contiennent; toute la discussion roulera sur le lieu où elles auront été signées. En vérité, le Journal des Débats devrait bien défendre au ministère l'usage des pistolets parce que Quémisset en avait deux à sa ceinture.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à Marseille par la vallée de la Loire.

Un comité vient de se former à Nevers pour obtenir la réalisation de ce projet. Sa première séance aura lieu le 19 de ce mois.

La lettre de convocation des membres de ce comité contient l'exposé suivant :

« Le Gouvernement a arrêté, en principe, l'établissement d'une ligne de chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille.

Cette ligne passera-t-elle par la Bourgogne ou par la vallée de la Loire, l'une de ces deux directions excluant l'autre?

Adoptera-t-on cumulativement l'une et l'autre direction?

Dans ce cas, les travaux seront-ils suivis simultanément sur les deux lignes, ou bien à la quelle des deux sera accordée la priorité?

Quelles que soient les propositions du Gouvernement, les chambres auront à se prononcer sur ces questions dont la solution intéresse à un si haut point la France entière, et, en particulier, le département de la Nièvre.

Diminuer considérablement la dépense, assurer une exécution plus facile et plus prompte, abréger la longueur et la durée du trajet; utiliser, provisoirement, au moins, le chemin de fer de Paris à Orléans, et celui de Roanne à St.-Etienne et Lyon; permettre, en attendant l'achèvement de la ligne entière, de combiner la navigation rapide sur le canal latéral et le canal de Roanne avec l'emploi de la voie de fer; placer hors des atteintes de l'ennemi, en cas d'invasion, la route qui servirait aux rapports de la Capitale avec Lyon, Marseille et les autres grands centres de population aux quels elle aboutirait directement ou par ses embranchements; relier à Paris le Rail-Way projeté pour l'Auvergne; se rattacher, à peu de frais, au chemin d'Orléans à Vierzon qui deviendra, tôt ou tard celui de Bordeaux, Toulouse etc; mettre, de suite, la basse Loire et les départements de l'Ouest, en communication avec Lyon, Genève et Marseille:

Tels sont, en partie, les avantages qui paraissent donner au tracé par la vallée de la Loire, sur tous ceux qui ont été indiqués dans la Bourgogne, une supériorité d'autant plus incontestable qu'il est question, en ce moment, d'une communication directe à établir entre Paris et Strasbourg. Si, en effet, ce dernier projet se réalisait, on ne pourrait plus dire en faveur de la ligne par la Bourgogne, qu'elle desservira la frontière de l'est, dans un intérêt stratégique, et mettra Paris en communication avec le chemin de Strasbourg à Bâle.

Quoi qu'il en soit, les habitants de la Bourgogne ont déployé, depuis longtemps, une grande activité, et, pour obtenir la préférence, ont fait des sacrifices dont il ne faut pas, sans doute, s'exagérer l'importance (ils se divisent entre trois tracés différents et sont, pour la plupart conditionnels) mais qui, néanmoins, ne laissent pas d'être considérables.

De ce côté, des études sont terminées.

Chez nous, dans deux sessions consécutives, le conseil général a demandé l'adoption de la ligne par la vallée de la Loire. Dans sa session de 1841, il a voté des fonds pour les études, et pour les publications à faire, et s'est engagé à fournir gratuitement les terrains qu'occuperait le rail-way dans le département de la Nièvre, sous la condition du concours des communes et des particuliers.

M. le ministre des travaux publics vient de nommer des

ingénieurs pour faire les études d'Orléans à Roanne, et ces études, assure-t-on, sont déjà commencées.

Un comité central du chemin de fer de Paris à Lyon et à Marseille, passant par la vallée de la Loire, s'est constitué à Paris et s'occupe des intérêts de cette ligne importante.

Ce comité central dans lequel figurent MM. Benoist, député de Château-Chinon, le baron Charles Dupin, membre du conseil général de la Nièvre, et le comte Jaubert, député du Cher, a besoin d'être secondé par un comité formé dans chaque département et qui se chargera de faire ressortir les avantages de la ligne passant par la vallée de la Loire, d'aider à la bonne direction des études ordonnées, de provoquer les souscriptions des communes et des particuliers, de stimuler les autres départements intéressés (le département de la Loire est le seul qui avec la Nièvre ait déjà fait des offres) d'aviser en un mot, à tous les moyens propres à amener un résultat si désirable.

Le thermomètre centigrade de M. Comroy à Nevers, a indiqué les variations suivantes de la température:

- 1er Janvier à 7 heures du matin, 6 degrés au-dessus de zéro; à 5 heures du soir, 7 degrés 2/10 au-dessus de zéro.
- 2 Janv. à 7 h. du m., 5 degrés au-dessus de zéro; 5 h. du soir, 6 degrés au-dessus de zéro.
- 3 Janv. à 7 h. du m., 0 glace; 5 h. du soir, 1 degré 1/10 au-dessus de zéro.
- 4 Janv. à 7 h. du m., 5 degrés au-dessus de zéro; 5 heures du soir, 3 degrés 5/10 au-dessus de zéro.
- 5 Janv. à 7 h. du m., 7 degrés au-dessus de zéro; 5 h. du soir, 6 degrés au-dessus de zéro.
- 6 Janv. à 7 h. du m., 8 degrés 2/10 au-dessus de zéro; 5 heures du soir, 6 degrés au-dessus de zéro.
- 7 Janv. à 7 h. du m., 9 degrés au-dessus de zéro; 5 h. du soir, 7 degrés 5/10 au-dessus de zéro.
- 8 Janv. à 7 h. du m., 8 degrés 2/10 au-dessus de zéro; 5 heures du soir, 6 degrés 7/10 au-dessus de zéro.
- 9 Janv. à 7 h. du m., 8 degrés au-dessus de zéro; 5 heures du soir, 6 degrés au-dessus de zéro.
- 10 Janv. à 7 h. du m., 7 degrés au-dessus de zéro; 5 heures du soir, 4 degrés 1/10 au-dessus de zéro.

La Loire, qui depuis plusieurs jours charriait, est prise à Nevers.

La cour des pairs a entériné dans son audience de samedi, les lettres de commutation des peines de Quémisset en celle de la déportation, et de Brazier et Colombier, en celle des travaux forcés à perpétuité.

Les jeunes gens des écoles de droit et de médecine ont fait une visite à M. de Laménais. En passant devant le ministère des affaires étrangères, ils ont crié à bas Guizot! En rentrant de chez l'illustre écrivain démocrate, il se sont rendus au bureau du journal du peuple, et ont crié vive Dupuy! vive la liberté de la presse! De là, le rassemblement s'est porté au palais du Luxembourg et a fait entendre les cris de a bas les pairs, vieux habits, vieux galons! La Marseillaise a ensuite été entonnée sur la place du Panthéon. C'est alors que la police est intervenue et a opéré quelques arrestations.

La commission de l'adresse a tenu lundi une séance de quatre heures. Elle a entendu MM. les ministres de la guerre et de la marine. Les explications de ces deux ministres ont, dit-on, été fort laconiques; ils sont restés dans la commission à peine une demi-heure. M. Guizot s'y est rendu et a été entendu après MM. Soult et Duperré sur la question d'Orient. Il s'est expliqué sur les documents diplomatiques qu'il a fait distribuer avant-hier à domicile aux membres de la commission. MM. Dupin et Passy auraient insisté sur l'importance des documents communiqués. MM. Dumon (de Lot-et-Garonne), Lacave-Laplagne et Fould auraient été d'avis que le cabinet ne devait communiquer qu'avec la plus grande réserve les pièces de cette nature, et que celles communiquées pouvaient éclairer suffisamment la chambre et le pays sur la marche du cabinet MM. Sauzet, Benjamin Delessert et Muret de Bort auraient soutenu avec force le ministre des affaires étrangères, et la discussion aurait été close sur cette question.

M. Guizot s'était retiré, M. le président a résumé la discussion et

vieillard; ce qui ne l'empêcha pas d'être tué dans son lit. Le cinquième acte de cette revue dramatique renferme de la Chambre ardente, de la Brinvilliers et de la Marion Delorme.

La Lescombat malgré ses déficiences a plu au public qui, sans se préoccuper du mérite intrinsèque du drame, a su apprécier le jeu des acteurs qui ont tous rivalisé de zèle et ont joué avec un ensemble vraiment digne d'éloges. Cette pièce, nous n'hésitons pas à le dire, est celle qui a été jouée avec le plus d'ensemble depuis le début de la troupe de M. Constant Billon.

Les Chevaux du Carrousel n'ont pas marché. Les auteurs de ce prétendu drame se sont vainement retranchés derrière les souvenirs de la République et de l'Empire, leur char n'en est pas moins resté enroulé dans un fatras de grands mots et de phrases sonores, qui trouvent peu d'écho aujourd'hui. Le Chauvinisme n'est plus de mode sous le régime de la paix à tout prix. Tout cet étalage de gloire militaire ne peut faire naître que des regrets impuissants; en vain, MM. Foucher et Alboize ont évoqué l'ombre de l'homme du siècle; les ailes prestigieuses de l'aigle impériale n'ont pu couvrir la nullité de leur œuvre.

Les pièces de ce genre ne sont faites que pour les décors, c'est de la littérature à coups de canon, que ne peuvent apprécier les gens atteints de surdité et qu'estiment fort peu les personnes qui ont l'ouïe trop délicate. A Nevers, M. Simon, malgré les ressources de son imagination et le désir de plaire au public, ne peut pas, comme à Paris, nous donner: Venise la belle, Venise et ses Gondoles, la place St.-Marc et son Lion gigantesque, le golfe Venitien et son Bucentaure, le palais des Doges et le pont des Soupirs avec l'escalier des Géants; en un mot, les innombrables merveilles de la Reine de l'Adriatique.

Si l'on supprime ces attrayantes séductions de la mise en scène, il reste tout au plus quelques parties assez saillantes dans les rôles de Léona, de Marcelin et de Lazare.

M. Dupré sous les traits du gondolier Lazare, s'est montré homme de goût et d'intelligence; on l'a applaudi avec justice; car M. Dupré, dans tous ses rôles, sait faire preuve de tact, il dit juste et bien, la nature l'a doué d'une bonne mémoire dont il se sert utilement.

Nous voudrions faire le même compliment à M. Gamard; nous ignorons si c'est sa mémoire qui le trahit, mais en tous cas, il ne fait pas grand effort pour la retenir. Il aime trop, comme on dit en argot dramatique, à faire la balançoire. M. Gamard peut avoir beaucoup d'esprit, nous aimons à le croire, cependant il nous permettra de

penser que les auteurs en ont plus que lui; s'il ne partage pas notre opinion, il na qu'à quitter la scène et à composer des pièces pour ses camarades. M. Gamard, nous l'avons déjà dit, a l'habitude de la scène, de la facilité, de la verve, un bon masque comique, un organe incisif. Ces précieux avantages devraient l'engager à mieux étudier ses rôles; la mémoire par fo s'est infidèle, et quand le mot échappe il vaut mieux le chercher dans le trou du souffleur, que de puiser des charges dans son imagination.

Maintenant, descendons dans notre gondole pour retrouver notre belle Venise et remonter sur les Chevaux du Carrousel, qui ne sont pas fougueux. Nous reconnaissons les louables efforts de M. Constant-Billon; la pièce est assez bien montée, elle a même été jouée avec assez d'ensemble.

La représentation avait lieu au bénéfice de madame Constant, elle n'a pas été heureuse, bien que la bénéficiaire possède les sympathies du public nivernais. Madame Constant a trouvé dans les Rois de dangereux rivaux. Elle s'est montrée comme d'ordinaire, artiste pleine de verve et d'intelligence, en exprimant avec la même énergie que dans la Lescombat, les passions qui agitent la vieille Léona, partagée entre la tendresse maternelle et l'amour de la patrie.

Mademoiselle Léonie, rôle d'Angéla, n'a pu nous prouver qu'elle avait du sang Venitien dans les veines. Ce n'est pas que nous accusions mademoiselle Léonie d'impuissance, loin de là! elle dit assez juste, elle a de la décence et de la sensibilité, le son de sa voix ne manque pas d'harmonie, et cependant elle produit peu d'effet. Eh! pourquoi? — Ceci est difficile à dire, lorsqu'on veut être à la fois, poli, galant et vrai.

Quant à M. Léon, il a toujours un fort rhume, comme on dit à Nevers.

Le Loup de Mer, drame en deux actes, de M. Sauvage. Le Loup de Mer n'est pas un drame maritime, comme semble l'indiquer son titre, mais un drame larmoyant et surtout fort médiocre. on y parle peu marine, mais beaucoup soupe à l'oignon. car il est bon de vous dire que la soupe forme la partie comique de l'œuvre de M. Sauvage, ce qui nous donnerait à penser qu'à l'instar de Molière M. Sauvage consulte sa cuisinière sur ses burlesques conceptions. Mais il n'a pas d'autre point de ressemblance avec notre grand poète dramatique.

Un vieux marin de la côte de Bretagne, constructeur de chaloupes, aime passionnément sa barque et sa fille, et déteste les mathématiques et les élèves de l'école polytechnique. Cependant c'est un élève de l'école polytechnique, jeune aspirant de marine, qui lui demande la

main de sa fille, dont le cœur lui appartient déjà. Vous jugez si le vieux Loup de Mer refuse, et brutalement encore! Alors les deux jeunes gens, qui s'aiment tendrement, se passent du consentement paternel, du notaire et du curé; et, sans plus attendre, les voilà qui partent bravement pour l'Amérique, après avoir enlevé la barque du vieux Loup de Mer, afin de gagner un navire qui met à la voile pour le Nouveau-Monde.

Le père, déshérité de sa barque et de sa fille, quitte bientôt la côte et se met à voyager en compagnie de son fidèle serviteur Coquardeau, celui qui a la passion de la soupe à l'oignon. Comme vous le devinez, il arrive précisément quatre ans après chez les deux époux, qui tiennent un hôtel garni tout exprès pour le recevoir, attention vraiment délicate et digne de la pitié filiale. De là, reconnaissance, larmes, pardon, sanglots, suffocations, tendresses filiales, paternelles et conjugales; enfin, tous les ingrédients de la plus vulgaire marmelade dramatique. Voilà pour le fond, quant à la forme, n'allez pas au moins demander du style et quelques souvenirs littéraires; M. Sauvage ne s'arrête pas à de semblables bagatelles; cependant, sans la moindre prétention, M. Sauvage aurait certes pu habiller plus décentement et plus littérairement son Loup de mer, qui ne voyagera pas long-temps, et périra au milieu de la plus légère tempête, malgré les prières de la petite Charles René et de la petite Labarre, deux enfants pleines d'intelligence et de grace, qui, au second acte, jouent un bout de rôle avec beaucoup de convenance et de gentillesse.

MM. Dupré, Fayole, Cyprien, Mesdames Cyprien et Léonie ont bien joué et tiré tout le parti possible d'un drame aussi médiocre.

M. Théodore remplissait, cette fois, le rôle d'un nègre bon teint.

Dimanche dernier, le spectacle a été terminé par le Tailleur de la Cité vaudeville en deux actes et en collaboration de MM. Xavier, Masson et Lafitte qui, à eux trois, n'ont pas de l'esprit comme quatre. Il est juste cependant de reconnaître que cette petite pièce est habilement conçue, spirituellement écrite et fort amusante. Nous avons retrouvé dans Mlle Laure sous les traits de Nelly, la gracieuse Abigail dont les charmes ont tourné la tête à plus d'un gentleman d'outre-mer. Mlle Laure a de l'avenir, et acquérant l'habitude de la scène, elle ne peut manquer de faire d'heureux progrès.

M. Dupré est un habile docteur qui devrait bien guérir M. Léon de son rhume. Nous nous joignons aux conseils du docteur Daniel, pour engager M. Léon à moins crier et à ménager un peu sa voix, c'est

les explications données par six membres du cabinet. La commission se serait prononcée à l'unanimité pour la politique extérieure du 29 octobre, et à l'unanimité moins deux voix sur la question intérieure.

Elle a ensuite procédé à l'élection de son rapporteur. Au premier tour de scrutin, M. Du non [de Lot-et-Garonne], a été nommé à l'unanimité.

Un pareil choix dit assez ce que sera l'adresse : l'exposé fidèle de la pensée et de la politique dit M. Guizot. Comme nous l'avons dit dès la première séance de la commission, nous aurons un projet d'adresse rédigé par M. Guizot et lu par M. Dumoulin.

Cette nomination a été accueillie sans surprise à la salle des conférences, où les députés étaient réunis ce soir en grand nombre : MM. Barot et Thiers s'y trouvaient.

On pense que le rapporteur pourra lire jeudi son projet à la commission, et que la chambre sera convoquée vendredi pour fixer l'ouverture de la discussion générale. [Commerce du 11].

— Il faut qu'il y ait quelque chose de bien grave dans la situation extérieure et intérieure du pays, pour qu'une commission d'adresse, unanimement nommée par la majorité de la chambre, mette un aussi long-temps à accomplir sa mission. Il est rare que des commissions, où l'opposition était représentée, y aient employé tant de jours.

Si nous sommes bien informés, aucune discussion sérieuse ne s'est encore élevée sur la réponse à faire au discours de la couronne. Jusqu'à ce jour on s'est borné à entendre les explications données par les divers ministres.

Il paraît que les renseignements obtenus sur l'Algérie ont produit une impression très-vive sur les membres de la commission.

La discussion sur la réponse à faire à chaque paragraphe ne commencera vraisemblablement que mardi.

Plusieurs députés expriment hautement le regret qu'on fasse perdre à la chambre un temps précieux, ils voudraient qu'on eût tenu au moins une séance publique, où l'on eût pu demander et obtenir la reprise de plusieurs projets de loi déjà examinés dans la dernière session. Les commissions nommées auraient été en mesure de s'en occuper et d'achever ainsi une session qui a été ouverte six semaines plus tard que la dernière; mais les travaux sont interrompus, les intrigues ne le sont pas; toute la besogne préparatoire se fait dans les salons des ministres.

[Constitutionnel.]

— Des bruits auxquels nous ne voulons pas nous arrêter donnaient à croire qu'il est question en ce moment de ménager une transaction entre le ministère et quelques uns des anciens membres du centre gauche pour l'admission de la grande liste du jury, malgré les protestations de M. Lanyer dans les bureaux; mais à la condition que toutes les autres propositions de réforme seraient repoussées. Nous ne voulons rien préjuger, nous attendrons le débat public; et jusqu'au dernier moment nous garderons l'espoir que M. Dufaure au moins se fera un point d'honneur de tenir scrupuleusement toutes ses promesses. [Siècle.]

Il transpire de singuliers détails sur les travaux de la commission qui a préparé l'adresse de la chambre des pairs. M. Molé, M. d'Argout, et successivement six membres de la commission auraient refusé de se charger du rapport, qui serait échu par droit de déshérence à M. Mévilhou. On dit encore que l'ancien carborano avait rédigé un projet d'adresse tellement prolixe et si pauvrement écrit, que ses collègues ont cru devoir en retrancher les deux tiers. Le tiers qui restait, ayant été soumis aux bureaux de la chambre, paraît avoir choqué tout le monde et la commission a dû promettre de le remettre sur le chantier. L'œuvre de M. Mévilhou, réduite, corrigée et refondue, fera demain son entrée dans le domaine de la publicité. Nous attendons avec impatience, curieux que nous sommes de la comparer aux pièces d'éloquence que les passions de la Charbonnerie inspirèrent jadis à son trop célèbre rédacteur. [Courrier.]

FAITS DIVERS.

Plusieurs journaux ont publié le texte de la convention du 13 juillet qui nous a fait rentrer dans le concert européen. Ce triste document avait passé sous nos yeux, et nous n'y avons vu que ce que nos lecteurs connaissent déjà : une déclaration puérile, ridicule, qui consacre comme un fait nouveau le fait le plus ancien, le plus incontestable et le plus incontesté : c'est que les eaux intérieures de la Turquie sont sous la domination du sultan et qu'elles demeurent fermées aux vaisseaux de guerre de toutes les nations; ce qui revient à dire que nulle puissance ne pourra introduire des vaisseaux de guerre dans la Tamise sans la permission de l'Angleterre, ou dans les bassins du Havre sans que la France y ait consenti.

Il n'y a pas un mot de plus dans ce malheureux traité signé par M. Bourqueney au nom de M. Guizot. Celui-ci, cependant, s'était vanté, l'an dernier, en face de la chambre, que ce traité renfermerait d'autres conditions, et qu'elles seraient honorables. Le voilà publié.

peut-être le moyen d'obtenir la guérison que n'a pu lui procurer la pâte de Regnault.

M. Gay est un lord Clarendon fort convenable. M. Cyprien est un tailleur qui, s'il ne réussit pas dans la coupe de ses habits, ne manque jamais d'égayer le public, en sachant se montrer comique dans presque tous ses rôles.

Nous devons des encouragements à MM. Alfred, Charles et Théodore.

M. le Maire devrait bien faire exécuter à notre théâtre des modifications réclamées depuis long-temps. Les acteurs sont obligés de s'habiller dans des loges souterraines réellement glaciales et capables de compromettre sérieusement leur santé; et d'autant plus dangereuses, qu'on ne parvient à les échauffer un peu qu'au moyen de brasiers de charbon qui causent un de ces jours quelqu'asphixie. Il serait facile pourtant de remplacer ces ignobles cabanons par des loges confortables et aérées que l'on construirait à peu de frais, au dessus du café du théâtre.

Nos artistes dramatiques ont rencontré dans le froid un redoutable ennemi. On a peine à s'arracher aux douceurs du coin du feu, les pantoufles et la robe de chambre ont des séductions irrésistibles. M. Constant Billon, cependant, combat l'ennemi de toutes ses forces en faisant chauffer la salle dès le matin de chaque représentation. Le public devrait bien lui tenir compte de ses efforts et lui venir en aide, car les loges ne sont pas froides quand elles sont pleines. Puisque M. Constant Billon ne recule devant aucun sacrifice quand il s'agit de plaire au public nivernais, nous lui ferons observer que l'éclairage est fort négligé et laisse plusieurs parties de la salle dans une pénombre qui fait le désespoir des jolies toilettes de nos élégantes. C'est peut être par ressentiment qu'elles ne veulent quitter, ni leurs peignoirs, ni leurs robes de chambre.

M. Constant Billon se dispose à donner 3 bals masqués, organisés de manière à piquer la curiosité publique et à réchauffer un peu l'engourdissement des jambes nivernaises. F. W.

Théâtre de Nevers.

Aujourd'hui jeudi 13 janvier, les premières représentations de *Un Secret*, ou le *Jeune Caissier*, drame-vaudeville nouveau en trois actes, du théâtre du Vaudeville; *Spectacle à la Cour*, vaudeville nouveau en deux actes, du théâtre du Gymnase; *Les vieux Péchés*, comédie vaudeville en un acte, du théâtre du Gymnase.

Incassament, au bénéfice de M. Léon, les premières représentations de *Maria Tudor*, drame en quatre parties, en prose, par M. Victor Hugo; *les Fées de Paris*, vaudeville nouveau en deux actes, du théâtre du Gymnase; *le Portrait du Diable*, comédie vaudeville en un acte.

que, nous convenons d'avoir trompé la chambre et le pays. Nous ne publierons pas, du reste, cette convention; c'est bien assez de subir la honte, nous ne voulons pas en conserver le monument. [National.]

— Il vient de se passer un événement curieux à Constantinople, et qui peut donner une idée du caractère du nouveau grand-vizir. Les rues de Constantinople qui ne sont jamais balayées, même par les boutiquiers que ce service intéresserait en première ligne, sont sales et boueuses. Izzet-Mehemed se rendant à la Mosquée de Selim, est entré en fureur en voyant l'amas de boue qu'il était forcé de traverser avec son escorte. Il ordonna sur-le-champ à tous les rajahs riches et pauvres qui se trouvaient sur son passage de balayer la rue par laquelle il allait passer. Ce fut alors un spectacle curieux; les banquiers comme les pauvres gens, armés de balais, travaillèrent à rendre la rue plus propre. Le grand-vizir attendait que cet ordre, éminemment arbitraire, eût été exécuté. Jamais les rues de Constantinople n'avaient été plus propres. [National.]

— La correspondance du *Journal du Havre* explique très péremptoirement par quel sentiment d'intérêt personnel MM. Dufaure et Passy, maîtres des destinées de M. Guizot et de ses collègues, n'ont montré pas très empressés d'embarrasser le ministère et peut-être d'amener sa chute.

« Dans la position qu'ils ont prise, ils sont plus puissants et plus influents que s'ils étaient ministres. M. Guizot les craint et les ménage; aucun membre du cabinet n'a rien à leur refuser, tout ce qu'ils demandent, ils l'obtiennent aussitôt qu'ils l'ont demandé. C'est ainsi que M. Dufaure a fait nommer son beau-père pair de France; sans avoir besoin d'écrire à M. Guizot autre chose que ceci : » M. Jaubert réunit toutes les conditions exigées par la loi pour être promu à la dignité de pair de France. C'est ainsi qu'il a fait combler la ville et l'arrondissement de Saintes, dont il est le représentant, de toutes les faveurs qu'on a pu y désirer. Ce que M. Dufaure a fait de son côté, M. Passy l'a fait également du sien.

« On ne pourrait peut être pas trouver dans toute sa famille un seul arrière-petit cousin qui ne soit pas aujourd'hui sur la route d'une bonne place, d'une croix d'honneur ou de toute autre distinction à laquelle il aura pu prétendre en songeant que son illustre parent, M. Hippolyte, tenait entre ses mains les destinées du ministère. Par lui aussi, la ville de Louviers n'a plus rien à souhaiter. M. Passy donnait, il y a quelques jours, une idée exacte du crédit dont il jouit, en disant que si l'envie lui en prenait, il pourrait aujourd'hui faire nommer son valet de chambre receveur-général, et son portier receveur particulier des meilleures recettes de France. »

— On nous écrit de Toulon, le 5 à 6 heures du soir :

« L'ordre vient d'être donné au bateau à vapeur le *Tonnerre* de se tenir prêt à prendre la mer. Il fera route demain matin pour Mahon et donnera passage à M. le commandant supérieur des bateaux à vapeur de la Méditerranée qui va s'occuper du sauvetage du *Brandon*. On croit que la machine seule pourra être sauvée, et encore ne faut-il pas trop se bercer de cette espérance. Dans quelques jours, quand les gabares qui se trouvent ici, auront terminé leurs réparations, elles mettront à la voile pour la même destination afin d'arracher aux flots tout le matériel qu'ils ne voudront pas garder. La machine du *Brandon* était toute neuve.

« La goélette *l'Etoile* commandée par M. Suavan, lieutenant de vaisseau, qui devait appareiller demain pour la station de la Corse, ne partira probablement que lorsque le vent sera tombé. » [National.]

— Le roi de Prusse, qui doit faire prochainement un voyage en Angleterre, arrivera à Calais le 18 du mois, pour faire la traversée. On dit que le duc d'Orléans se transportera à Calais pour assister à l'embarquement du roi de Prusse.

— On nous écrit de Vienne, le 31 décembre :

« Depuis hier on parle d'un duel au pistolet entre le prince Léon, qui a publié des Mémoires sur son séjour en Espagne auprès de don Carlos, et l'ex-secrétaire de l'ambassade d'Espagne, le chevalier M..., qui prétendait avoir été attaqué dans ces Mémoires. Malheureusement, un des champions a été grièvement blessé. »

— Il n'est bruit dans la cité, dit le *Courrier Belge*, que d'un enlèvement magnifique d'une jeune, belle et riche héritière, belle sœur d'un de nos ministres, par le neveu de l'évêque de Gand, à la sortie du premier bal de la cour. Quatre voitures à quatre chevaux, contenant chacune un jeune couple vêtu de même, étant parties à la même heure, dans quatre directions différentes, il a été impossible de se mettre à leur poursuite. Les jeunes fiancés sont arrivés à Londres où leurs bans étaient publiés depuis treize jours, et ils ont été bien et dûment mariés au débotté. On les attend demain à Bruxelles, où ils viendront faire leurs visites de noces et du nouvel an, et monter une bonne maison de plus.

— On nous écrit de Londres, dit la *Gazette d'Augsbourg*, que le prince de Capoue, frère du roi de Naples, est sur le point d'être emprisonné pour dettes, et qu'il a sollicité la médiation de lord Aberdeen en déclarant qu'il était prêt à accepter les conditions que lui a dictées le roi son frère pour opérer une réconciliation. On sait que le mariage du prince avec miss Pénélope Smith est la cause de la querelle survenue entre les deux frères.

— Une lettre de Toulon en date du 5 janvier, nous annonce qu'une effroyable tempête a régné sur les côtes de l'Algérie durant trois jours, et y a jeté la consternation. On craint d'apprendre que des désastres ont eu lieu dans les ports de la régence, et le souvenir de ceux de Stora revient à tous les esprits. Le vent était d'une telle impétuosité, dans la Mitidja, qu'il a déraciné d'énormes arbres et fait craindre souvent la destruction des maisons de plaisance qui couvrent le massif. Plusieurs bâtiments ont été en danger de périr par suite de cet ouragan, et l'un d'eux, appartenant au commerce, est en perdition.

Il paraît que la tempête s'est fait sentir partout, car le bateau à vapeur le *Vélocé* nous a apporté la nouvelle de la perte du *Brandon*, qui a eu lieu le 28 décembre, à l'entrée du port de Mahon. Ce beau paquebot, récemment construit, arrivait à peine de Rochefort et faisait son premier voyage dans la Méditerranée. Il avait pour mission, dit-on, de se rendre à Tunis pour y prendre station en remplacement du *Phaéton*. Etant chargé de dépêches, il devait toucher à Alger et à Bone pour les déposer avant de mettre le cap sur Tunis, où il aurait attendu que le *Ramier* eût terminé ses réparations et vint le relever. C'est à la hauteur des Baléares qu'il a été assailli par le vent et forcé de prendre relâche dans le port de Mahon; mais comme l'entrée du goulet est fort étroite et garnie de rochers sous-marines, il a été porté sur les écueils de toute la force des vagues et s'y est brisé. Quatre hommes de l'équipage ont péri dans ce naufrage; et nous regardons comme un miracle que tous ceux qui en faisaient partie n'aient pas été engloutis. On manque de pilotes, et les difficultés qu'on éprouve pour entrer et sortir de la rade de Mahon ont occasionné souvent des sinistres dans ce port. Il est à désirer qu'on fasse quelque chose pour les prévenir désormais. [National.]

— Une scène des plus singulières s'est passée aux assises de Dublin. M. Shaw, le recorder ou juge criminel, a été autrefois membre du parlement. Un nommé Arthur Brett avait été l'agent le plus actif pour son élection; et, par un singulier revers de fortune, Arthur Brett, accusé de plusieurs vols, comparait devant son ancien protégé. « Je demande, a dit Arthur Brett, à être jugé à une autre session : ma défense n'est pas prête. »

LE RECORDER : Vous avez eu cependant tout le temps d'y réfléchir : voilà trois semaines que vous êtes arrêté. Avez-vous choisi un conseil ?

BRETT : J'ai écrit aux trois avocats qui plaident habituellement à la cour d'assises : aucun ne m'a répondu.

LE RECORDER : C'est qu'ils trouvent votre cause mauvaise. On va entendre les témoins.

BRETT : Je vous ai rendu assez de services pour que vous m'accordiez la légère faveur d'une remise. N'est-ce pas moi qui vous ai procuré de faux électeurs? J'ai commis un grand crime en faisant nommer un député comme vous; mieux eût valu un papiste.

Le recorder a demandé si cet homme était fou. Le concierge de la prison a répondu que Brett jouissait de toutes ses facultés intellectuel-

les, et qu'une seule chose le mettait en fureur, c'était la nécessité d'être jugé par un candidat dont il avait été le protecteur.

Pendant les débats, Brett n'a cessé de faire d'horribles grimaces, de tirer la langue et de se répandre en imprécations contre le recorder. Déclaré coupable par le jury et condamné à six mois de prison, Brett s'est retiré en proférant les plus grossières invectives.

VARIÉTÉS.

Conseils généraux de l'agriculture, des manufactures et du commerce.

QUESTION DES FERS.

(2^e Partie.)

On reproche à l'industrie des fers d'être restée stationnaire, de ne pas avoir suivi le mouvement ascendant et progressif, créé par les découvertes de la science; ces reproches ne sont point mérités et nous devons, pour être vrais, indiquer les progrès au contraire que la forge française a faits pendant cette période.

Ainsi, l'emploi de la tourbe sèche, celui du bois vert, du bois torréfié, se répand chaque jour de plus en plus dans quelques usines; nous citerons la rénovation d'un grand nombre d'appareils, l'admission de l'air chaud d'après les procédés usités en Ecosse, la substitution de la soufflerie à vapeur à celle qui s'opère par les moyens hydrauliques, et surtout l'emploi de la flamme perdue, perfectionnement dont on attend les effets les plus avantageux pour la réduction des frais de combustible, et qui consiste à recueillir les gaz qui s'échappent du gueulard dans des tuyaux où ils sont utilisés. Nous aimons à croire que le gouvernement secondera de ses efforts ce mouvement ascensionnel de notre industrie métallurgique, en améliorant nos voies navigables, en abaissant ou même en supprimant les péages, deux nécessités les plus impérieuses de cette industrie.

Il est vrai de dire que des progrès non moins notables ont été faits par les forgeries anglaises et belges, même à n'en juger que par l'accroissement de leurs exportations, seul fait sur lequel nous ayons des documents officiels; car la Belgique qui, en 1831, n'exportait encore que 27,325 quintaux métriques de fonte, en a exporté en 1838, près de 620,000, et l'Angleterre qui exportait en 1829 :

Table with 3 columns: destination, fontes, fers en barres. Rows: en a exporté en 1839, 552,000, 1,386,000.

En Angleterre, toutefois, les prix se sont, à ce qu'il paraît, peu ressentis de cette progression.

Ils étaient en 1828, pour la fonte, de 9 f. 60 c. à 10 f. par 100 k. Et pour le fer marchand, de 16 f. 25 c. à 17 f. 50 idem. La fonte brute s'y vend aujourd'hui, en minimum, 10 f. 50 c. idem. Et le fer, 17 f. 50 c. idem.

En Belgique, l'enquête industrielle de 1840 a fait reporter le prix de la fonte en moyenne à 12 fr. 15 centimes. Des renseignements postérieurs portent le prix du fer belge, les uns à 23 fr., les autres à 19 fr. 90 c. seulement. On affirme, il est vrai, que ce dernier prix doit être considéré comme accidentel et qu'il s'agit d'une qualité inférieure.

Tels sont les faits en France et dans les deux pays dont la rivalité paraît être le plus à redouter pour la métallurgie française. Résulte-t-il de lors qu'il y ait lieu de conserver encore dans son intégrité le tarif actuel, ou que ce tarif, qui équivaut à 70 pour 0/0 sur la fonte, et à plus de 110 pour 0/0 sur le fer, puisse, sans inconvénients pour nos intérêts métallurgiques et grand avantage des autres intérêts industriels, agricoles et commerciaux, être soumis à un nouveau dégrèvement.

Si ce dégrèvement est désirable à certains égards, ne serait-il pas à craindre qu'il n'agit d'une manière fâcheuse sur nos exploitations, dans un moment surtout où des perfectionnements récents, qui sont encore à l'état d'expérience, réclament peut-être, pour s'introduire dans la pratique, une nouvelle période de sécurité?

Dans cette dernière hypothèse, quel serait le délai que comporterait encore toute réduction nouvelle sur le tarif des fers?

Si au contraire il était jugé que les besoins généraux exigent impérieusement cette réduction, quelle devrait en être l'importance? Devrait-elle avoir lieu immédiatement et d'un seul coup, comme en 1835, ou graduellement et par fractions, pour la rendre moins sensible comme le proposait le projet de loi du 17 mai 1829?

Ne pourrait-on pas enfin, pour procéder avec plus de prudence, pour faciliter le rapport international, ne consentir de dégrèvement que sur les fontes et les fers de certaines provenances, ou pour des quantités limitées sur certaines sortes qui auraient une destination spéciale, telle, par exemple, que les rails et coussinets pour chemins de fer? Quelles seraient ses provenances ou ces quantités? et dans quelle proportion pourraient-elles être dégr. vées?

Ce sont là les questions principales qui paraissent s'offrir à l'examen des conseils.

Mais il semble impossible, lorsqu'ils vont s'occuper des droits d'entrée relatifs à la fonte et aux fers, de ne pas appeler également leur attention sur ce qui concerne la tôle, l'acier, les outils, et les clous et la coutellerie.

Ces cinq derniers produits sont restés en dehors des réductions de tarifs qu'ont subies les deux premiers en 1835 et 1836, de telle sorte que la relation qui existait entre les uns et les autres, dans le tarif antérieur, se trouve notablement modifiée dans le tarif actuel.

Pour la tôle (fer noir platiné) le droit est de 40 fr. les 100 kilogrammes pour navire français.

Pour l'acier naturel et cimenté, il est de 60 fr., et du double pour l'acier fondu.

Pour les outils, il varie de 50 fr. à 200 fr., selon l'espèce. Les clous et la coutellerie sont prohibés.

Les conseils auront à examiner si ces dispositions, dont la moins ancienne remonte à la loi du 17 mai 1826, sont encore en harmonie avec l'état actuel et les besoins de la fabrication, si elles ne devaient pas, par la seule réduction opérée en 1835 et 1836 sur le tarif des fontes et des fers, être modifiées proportionnellement, et dans le cas où des diminutions nouvelles seraient apportées au tarif des deux produits principaux, quels seraient les changements qu'il y aurait à faire sur ceux d'un travail plus perfectionné, la tôle, l'acier, les outils, les clous et la coutellerie?

Au moment où nous élaborons une négociation avec la Belgique, nous croyons utile de dire un mot de l'industrie des fers en Belgique de 1836 à 1839.

Le ministre des travaux publics, dans un rapport du 16 novembre 1837, a établi que, dans le courant de l'année 1836, toutes les exploitations de minéral réunies ont produit, en minéral non lavé, 7,000,000 quintaux métriques, réduits par le lavage à 4,560,000, valent 1 fr. le quintal métrique, soit 4,560,000 fr.

On comptait en activité alors :

23 hauts fournaux en coke. 66 id en charbon de bois qui ont produit 1,350,000 quintaux métriques de fonte, à 20 fr. le quintal métrique faisant 27,000,000 francs.

Sur la production de 1836, il faut en déduire 72,090 quintaux métriques exportés, reste 1,277,910 q. m. A quoi ajoutant l'importation s'élevant à 18,140

On trouve que la consommation intérieure s'est élevée cette année à 1,296,050 q. m. de fonte de fer, faisant par tête, 32 kil. 1/2, à peu près.

Ce chiffre est exorbitant; car on n'a jamais calculé que, chaque année l'Angleterre consommait, par individu, plus de 24 à 25 kil.; la France plus de 10 kil., et la Prusse plus de 5 kil. Mais on peut pour la Belgique, faire deux suppositions : ou bien le minéral extrait en 1836 et présenté par l'administration comme employé, n'aura été mis en œuvre que l'année suivante; ou une partie de la fonte produite sera restée en magasin, et aura commencé un encombrement qui s'est fait sentir plus tard sur le marché. [La Patrie.]

Annonces, avis divers.

THÉÂTRE DE NEVERS.

Le Directeur donnera cette année trois grands bals masqués, à la salle du spectacle; le premier, le dimanche gras; le deuxième, le mardi gras; et le troisième, le dimanche

des brandons, 15 février. Il y aura chaque fois une grande tombola gratuite, avec des lots choisis et un orchestre bien composé.

On trouvera au foyer un grand assortiment de dominos, masques et costumes en tous genres; on pourra s'en procurer d'avance en s'adressant à M. Gay, costumier du théâtre.

POÉSIES

DE

MAITRE ADAM BILLAUT,

Mémorisateur de Nevers,

Précédées d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE ET LITTÉRAIRE, par M. Ferdinand Denis,

Conservateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève,

Et accompagnées de Notes, par M. Ferdinand Wagnen, avocat.

Les POÉSIES DE MAITRE ADAM forment un magnifique volume grand in-8°, d'environ 640 pages, imprimé avec soin sur papier vélin superfine grand-jésus.

Ce volume contient huit Portraits, par MM. A. DÉVÉRIA et E. LASSALLE, et diverses Vues du Nivernais, par M. PAUL BOURGEOIS.

NOTA. Il a été tiré des exemplaires des portraits et des vues sur papier de Chine.

A Nevers, chez J. PINET, Imprimeur-Editeur, place Saint-Sébastien.

Et chez tous les Libraires du département.

A Paris, chez LEDOYEN jeune, galerie d'Orléans, n° 16, au Palais-Royal.

Et chez MARGANA, galerie de l'Odéon, 12.

A VENDRE

POUR CAUSE DE DÉCÈS.

Une Fabrique

DE

CARTON DE PATE LAMINÉ,

De tous formats et épaisseurs pour reliure et papeterie.

Cet établissement, qui est en pleine activité depuis dix ans, fournit des produits de première qualité, qui sont vendus avec avantage dans la Nièvre, le Cher et l'Allier qui lui donnent une nombreuse clientèle.

Cette fabrique a un cours d'eau et est garnie de tous ses ustensiles et agrès nécessaires à son exploitation, tels que Manège, Moulin-broyeur, Laminoir, Presses, Chassis, Pompe, etc.

On pourra céder à l'acquéreur dix mille kilogrammes de carton prêts à livrer au commerce.

S'adresser, pour tous renseignements à madame veuve Desbrest, rue du Petit-Ver-sailles, à Nevers.

Et à monsieur Desbrest fils, agent comptable aux forges de Vandenesse, Nièvre.

HALLE DE PARIS. - FARINES, les 159 kil.

Table with 2 columns: Price per 100kg and Price per 159kg. Rows include de choix, premières marques, deuxième idem, troisième idem, Marques inférieures, 2° qual. de tous pays, 3° id., 4° id.

BLÉS, l'hect. 1/2.

Table with 2 columns: Price per 100kg and Price per 159kg. Rows include Blé 1re qualité, Id. 2°, Id. 3°, Id. vieux.

Marché de Sceaux, du 10 janvier 1842.

Table with 4 columns: Aménés, Vendus Paris-Envir., Prix par 1/2 k. sur pied, Rendu. Rows include Bœufs, Vaches, Veaux, Moutons.

MARCHÉ DE PRÉMEY du 11 janvier 1842.

Table with 4 columns: Froment, Mouture, Orge, Avoine. Rows include 1re q., 2e q., 3e q., id., id., id.

LA PRUDENCE,

ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LA MORTALITÉ DES BESTIAUX, ÉTABLIE A PARIS, RUE ROYALE SAINT-HONORÉ, 22. [A]

Les Tarifs de la PRUDENCE, sont les plus modérés.

La Compagnie, sous la Direction Générale de M. le Marquis PINON de St-Georges, offre toute sécurité. Elle est représentée dans le département de la Nièvre, par son Directeur, à Nevers, quai de Loire, 24.

[A] Les personnes qui désireront obtenir des Agences dans le département de la Nièvre, devront s'adresser Franco au directeur de ce département [Les lettres non affranchies ne seront pas reçues].

Nous lisons dans l'ALBUM JUDICIAIRE, (Journal de Limoges,) du samedi, 15 novembre 1841, la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Assuré à la PRUDENCE, compagnie d'Assurance mutuelle contre la mortalité des Bestiaux, par police, en date du 22 septembre dernier; les 20 et 24 octobre, j'ai éprouvé deux sinistres par suite de la mort de deux animaux assurés. Le directeur général de la Compagnie,

s'est empressé de me faire parvenir par l'intermédiaire de M. Descubes-des-Gueraines, directeur divisionnaire de la PRUDENCE à Limoges, les fonds nécessaires pour m'indemniser, bien que la cotisation annuelle pour la répartition n'ait pas encore été appelée. Je ne saurais trop rendre hommage à la loyauté avec laquelle MM. les administrateurs de cette Compagnie, remplissent leurs engagements, et recommander cette honorable Compagnie à tous les cultivateurs et propriétaires de bestiaux. — Veuillez, je vous prie, monsieur, réserver une place à

ma lettre dans votre plus prochain numéro. — Agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération, ARDANT, père.

Nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts d'une administration qui même avant d'avoir obtenu la cotisation annuelle, s'est empressée de couvrir les sinistres qui lui ont été indiqués par ces assurés, et nous ne pourrions trop engager les cultivateurs à assurer leurs bestiaux à cette compagnie.



Aux Personnes sans emploi, aux Chefs d'Etablissements et aux Personnes qui ont l'amour du travail.

NOUS RECOMMANDONS A NOS ABONNÉS LA MAISON THEODORE.

LES LETTRES NON AFFRANCHIES SONT RIGOREUSEMENT REFUSÉES.

S'adresser ou écrire à M. THÉODORE, agent d'affaires, rue Saint-Honoré, n° 48, à Paris.

L'ancienne maison THÉODORE, établie rue Saint-Honoré, n° 48, à Paris, continue de s'occuper toujours avec succès et loyauté des ventes et achats de propriétés, fonds de commerce, titres, clientèles, prêts d'argent, ventes de marchandises; on se charge de toutes espèces de renseignements, de créances difficiles sur Paris et tous les pays; on procède des actionnaires également pour tous pays; du placement pour Paris, la France et même les colonies des personnes des deux sexes et de toutes conditions.

Paris, centre de l'univers, source inépuisable de ressources, berceau des sciences et des arts, capitale du monde civilisé: Paris, enfin, ce paradis terrestre où viennent s'engloutir des fortunes si bien fondées, et d'autres s'élever scandaleusement par la cupidité, avec une facilité et une prospérité étonnantes, n'avait pas encore dans son sein un établissement purement philanthropique fondé pour l'avvenir de la jeunesse et de la classe si nombreuse des employés.

C'est donc pour remplir cette lacune que M. Théodore a fondé un établissement ayant pour but d'éviter les écueils qui menacent la jeunesse et de prévenir les malheurs qui accablent si souvent les jeunes gens sans expérience, qui quittent leurs parents et leurs foyers sans réflexions, sans but déterminé, pour aller chercher fortune dans un pays qu'ils ne connaissent pas et qui, après avoir épuisé leurs dernières ressources, se trouvent réduits à la plus affreuse misère et poussés au désespoir. Le succès vient souvent terminer une carrière heureuse encore, quand elle n'est pas flétrie par le deshonneur.

Remédier à tant de maux est notre unique but, l'objet de tous nos vœux, étant secondés comme nous le sommes, par toutes les personnes recommandables, nous sommes certains d'un succès couronné. Nous procurons aux jeunes gens, sages et laborieux, un avenir heureux et honnête, dans un emploi lucratif, sans qu'il soit nécessaire qu'ils se dérangent aucunement avant de l'avoir obtenu.

Les ministres de la religion, les autorités municipales, les pères de famille surtout, sentiront toute l'importance et toute l'utilité d'un tel établissement, fondé sur des bases aussi louables et aussi considérables; nous espérons qu'ils nous seconderaient de tous leurs efforts.

La plupart des emplois considérables exigent un cautionnement que beaucoup de jeunes gens sont dans l'impossibilité de fournir, ce qui leur fait souvent manquer de bonnes occasions; l'administration a aplani cet obstacle. De riches capitalistes, intéressés dans notre établissement, fournissent aux jeunes gens qui justifient d'une bonne moralité par un certificat, les cautionnements nécessaires au taux ordinaire du commerce.

Les personnes qui ne seraient pas restées un an dans l'emploi qu'on leur aurait procuré, pour des motifs indépendants de la moralité ou des capacités, seront placées de nouveau aux frais de l'administration.

Les jeunes gens que nous avons été assez heureux pour placer avantageusement, deviennent eux-mêmes nos agents, nous leur faisons une remise proportionnée à l'importance des emplois qu'ils mettent à notre disposition; par ce moyen les employés sont mutuellement intéressés au placement les uns des autres.

Les relations étendues que le chef de cette administration s'est acquises en France et à l'étran-

ger, le mettent à même d'entreprendre toute espèce d'affaires et de se rendre de plus en plus digne de la confiance qu'il a su inspirer à ses nombreux clients. Un avocat, digne de confiance par ses talents et son mérite à l'administration, est chargé des affaires contentieuses qui exigent le concours de l'homme de loi.

Les capitaux énormes dont notre administration peut disposer, la met à même d'entreprendre à ses risques et périls toutes les affaires les plus chanceuses, celles qui exigent beaucoup de frais.

Un agent capable, attaché à l'établissement, est toujours prêt à partir de suite pour l'étranger, les colonies, l'Amérique même, chargé d'affaires dont l'importance s'étend dans tous les pays.

Les personnes qui nous honoreront de leur confiance, par des demandes d'emplois, par l'entremise de M. Théodore, ainsi que celles qui nous chargeront d'affaires de quelle nature qu'elles soient, devront accompagner leurs demandes d'un mandat de douze francs [par la poste]. On regardera sans doute cette somme comme bien minime, quand on considérera les frais énormes de publicité faits par l'administration, et le grand nombre d'employés que nous occupons pour opérer nos placements dans les nombreux établissements avec lesquels nous sommes en rapport, tels que notaires, avoués, agents de change, maisons de commerce, administrations du gouvernement, tant civiles que militaires, administrations particulières de toutes natures, entrepreneurs et spéculateurs de tous genres; enfin, avec toutes les personnes marquantes de la capitale.

La cupidité n'est pas notre mobile, car toutes les personnes qui ne pourraient subvenir aux frais nécessaires aux affaires dont elles nous chargeraient, nous leur en faisons les avances; nous affranchissons même de toutes émissions de fonds celles qui nous prouveraient par un certificat d'impossibilité dans laquelle elles se trouvent de faire aucuns sacrifices.

Toutes demandes adressées à notre administration, ayant pour but de demander des employés, sont reçues sans frais. MM. les chefs d'établissements, les maîtres de maisons n'ont qu'à nous adresser leurs demandes par écrit, nous nous empresserons d'y répondre et de leur adresser de suite les sujets qu'ils nous demandent en traitant par correspondance.

Les sacrifices énormes que nous faisons et les succès brillants que nous avons déjà obtenus, sont garants de la bonne loi qui préside à toutes nos opérations.

Les philanthropes, les chefs d'établissements, en un mot toutes les personnes qui ont le désir d'être utiles à leurs semblables et qui emploient des sujets, comprennent facilement le but et l'utilité de notre entreprise et le service immense qu'ils rendront à la société entière en nous honorant de leur confiance et en s'adressant à nous de préférence à tous les autres établissements de ce genre.

Plusieurs emplois de 1,200 francs à 4,000 francs par an sont vacants, tels que caissier, secrétaire, gérant, directeur, inspecteur, agent, teneur de livres, surveillant, professeur, précepteur; et plusieurs autres emplois de 600 francs à 1,500 francs par an sont aussi vacants, tels que dames de compagnie, de confiance, demoiselles de comptoir, de magasin: on demande en outre un associé pour une bonne entreprise en pleine activité, aux bénéfices de 8,000 francs par an; prix d'association, pour devenir propriétaire de la moitié de l'établissement, 10,000 francs.